

Brest  
MÉTROPOLE

Maison  
de Quartier

BELLEVUE-KERNOU



# Vacances de Février

62 RUE MATHIEU DONNART

# SEMAINE 1 : DU 16 AU 20 FÉVRIER

## LUNDI 16

JOURNÉE 10H-18H:

Inscription aux activités

APRÈS-MIDI 14H-18H:

PS5 à la maison de quartier



## MARDI 17

MATIN 10H-12H:

Loup Garou



APRÈS-MIDI 14H-18H:

Urban Zone

## MERCREDI 18

JOURNÉE 10H - 17H

Graff

APRÈM 13H30 - 16H

Activités au choix



## JEUDI 19

JOURNÉE 10H - 17H

Bricolage à la caisse à clou

APRÈM 13H30 - 16H

Piscine Aqualorn en train



## VENDREDI 20

MATIN ET MIDI ( 9H30 - 13H )

Atelier cuisine + repas

APRÈM 13H30 - 16H

GRAND JEU



2€

4€

**GRAFF LE LUNDI,  
MARDI ET MERCREDI  
SUR LE GRAND MUR  
DU LOCAL**

# SEMAINE 2 : DU 23 AU 27 FÉVRIER

## LUNDI 23

JOURNÉE 10H-18H:

Futsal et inscription

APRÈS-MIDI 14H-18H:

Futsal ou découverte du piano



## MARDI 24

JOURNÉE ( 10H-18H )

Journée sportive avec

l'espace jeune de

Chateaulin



12€

## MERCREDI 25

MATIN 9H30 12H

Course à pied avec le local

APRÈM 13H30 - 16H

Karting -14ans ou Basket

SOIRÉE 18H30 22H

SOIRÉE CINÉ ET TACOS



6€

## JEUDI 26

JOURNÉE 10H - 17H

Bricolage à la caisse à clou

JOURNÉE 10H 17H

Conception d'un jeu géant avec

d'autres structures

## VENDREDI 27

MATIN ET MIDI ( 9H30 - 13H )

Rangement du local ( et oui.. )

APRÈM 13H30 - 16H

Course d'orientation par équipes

& pâtisserie



## COMMENT S'INSCRIRE ?

L'ADHÉSION À LA MAISON DE QUARTIER BELLEVUE-KERINOU EST OBLIGATOIRE, CELLE-CI EST À 6€. LES INSCRIPTIONS SE FONT DIRECTEMENT AU LOCAL AVEC LES ANIMATEURS JEUNESSE. LES ANIMATEURS SE RÉSERVENT LE DROIT D'ANNULER OU DE MODIFIER LES ACTIVITÉS ET LES PROJETS EN FONCTION DES IMPÉRATIFS ET IMPRÉVUS DU SECTEUR JEUNESSE.

PENDANT LES VACANCES, LE LOCAL JEUNES EST OUVERT DE 10H À 18H.

+ EN SOIRÉE (HORAIRES INDICQUÉS SUR LE PROGRAMME) LORS DES ATELIERS CUISINE, LES REPAS SONT PARTAGÉS ET NOUS DEMANDONS UNE PARTICIPATION DE 4€.

**ATTENTION !**

IL YA UN RÈGLEMENT À RESPECTER AU SEIN DU LOCAL ET LORS DES ACTIVITÉS POUR QUE TOUT PUISSE SE PASSER POUR LE MIEUX. LES ANIMATEURS SE RÉSERVENT ÉGALEMENT LE DROIT D'EXCLURE UN JEUNE QUI NE RESPECTERA PAS LES RÈGLES.